



Séance du 18/12/2024  
**Délibération N°181224/09**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>44</b>
- dont « pour »: ...	44
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 18 décembre 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SAINT AGNET.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, AZIDROU Jean Louis, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DUBOSC Sonia, DARRIEUMERLOU Nathalie, SAINT GERMAIN Dominique,

Pouvoirs : BARON Chrystelle à LAFFITTAU Corinne,  
 POMIES Claude à LAGRAVE Xavier,  
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe,  
 MARTIN Didier à ASSIBAT Marie,  
 GACHIE Florence à MARTI Jérémy,  
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric,  
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,  
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



**Objet : Approbation de la convention de réfection d'ouvrage sur le pont du Turré avec la Commune de Vergoignan**

Dans le cadre du programme voirie 2024, la Communauté de communes a retenu la réfection de l'ouvrage sur le Turré chemin du Luc à ARBLADE LE BAS (mitoyen avec chemin communal à VERGOIGNAN). Cet ouvrage avait fait l'objet d'une visite dans le cadre du programme national des ponts à la suite de laquelle la préfecture avait demandé que la circulation y soit interdite tant que les travaux de remise en état n'étaient pas réalisés. Ces travaux ont fait l'objet d'un dépôt de dossier DIOTA auprès de la DDT du Gers (dossier validé). L'ensemble des travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la commune de Vergoignan versera une participation financière correspondant à 15% des travaux (hors FCTVA).

L'estimation de ces travaux est de 25 720,00 € HT et le fonds de concours prévisionnel à verser par la commune de Vergoignan serait de 3870,16€.

Une convention d'aménagement routier a été établie entre l'EPCI et la commune.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à signer la convention de réfection d'ouvrages sur le pont du Turré avec la commune de Vergoignan, ci-annexée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS

